

L'ÉCOLE INCLUSIVE DE 2021

ETAT DES LIEUX



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- ✓ Genèse de l'École inclusive
- ✓ Appréhension purement comptable de l'inclusion
- ✓ Etats des lieux de la formation initiale des enseignant·es, des AESH, des enseignant·es spécialisé·es.



ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN

ÉCOLE INCLUSIVE : UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE MONDIALE

En France, l'école inclusive est principalement associée à l'idée de scolariser les enfants et les jeunes en situation de handicap.

Il s'agit pourtant d'une stratégie éducative mondiale, visant à éviter l'exclusion des élèves qui ont des Besoins Educatifs Particuliers (*special educational needs*).



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

ÉCOLE INCLUSIVE : QUELQUES GRANDES DATES

1994

Déclaration de Salamanque sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation et de besoins éducatifs spéciaux de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

2006

Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU : engagement explicite des États signataires à faire respecter le « droit à l'éducation sans discrimination »

2009

Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation de l'UNESCO : processus « qui vise à prendre en compte et à satisfaire la diversité des besoins de tous – enfants, jeunes et adultes – par une participation accrue à l'apprentissage, à la vie culturelle et à la vie communautaire, et par une réduction du nombre de ceux qui sont exclus de l'éducation ou exclus au sein même de l'éducation »



ÉCOLE INCLUSIVE: QUELQUES GRANDES DATES EN FRANCE

1909

Création des écoles et des classes de perfectionnement et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants « arriérés » (CAEA)

1973

Création du CAEI (Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et des adolescent.e.s déficient.e.s et inadapté.e.s)



Ségrégation des élèves jusqu'aux années 1970



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

ÉCOLE INCLUSIVE: QUELQUES GRANDES DATES EN FRANCE

1975

Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées institue notamment la scolarisation et l'obligation éducative pour l'ensemble des élèves.

1983

Création du CAPSAIS, Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.

1989

Loi d'orientation réaffirme le principe de l'obligation éducative en faveur des enfants handicapés et la priorité à l'intégration scolaire.



ÉCOLE INCLUSIVE : QUELQUES GRANDES DATES EN FRANCE

2004

Création du CAPA-SH, Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et du 2 CA-SH, Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

2005

11 février : loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui affirme « *le droit de tout élève en situation de handicap à accéder à l'éducation* »



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

ÉCOLE INCLUSIVE : QUELQUES GRANDES DATES EN FRANCE

2013

Loi de Refondation de l'école reconnaît que « tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser » et veille à « l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction ».



2017

Création du CAPPEI, Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

2019

Loi dite pour une École de la confiance qui crée notamment les PIAL, les SDEI...



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

DÉFINITION DES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

LA NOTION DE « SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS SPÉCIFIQUES » RECOUVRE UNE POPULATION D'ÉLÈVES TRÈS DIVERSIFIÉE

- handicaps physiques, sensoriels, mentaux ;
- grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ;
- enfants intellectuellement précoces ;
- enfants malades ;
- enfants en situation familiale ou sociale difficile ;
- mineurs en milieu carcéral ;
- élèves nouvellement arrivés en France ;
- enfants du voyage.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

DÉFINITION DES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

La prise en compte des « besoins éducatifs particuliers » peut aller contre l'idée même d'école inclusive et introduire une nouvelle catégorisation plus large mais toute aussi stigmatisante que celle des handicaps.

Risque de focalisation sur les seuls besoins des élèves (qui se pose en pratique).

Coopération entre les différent.e.s intervenant.e.s (pluridisciplinarité) nécessaire pour conserver un certain équilibre entre individualisation et inclusion.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

ÉCOLE INCLUSIVE : COMMUNICATION MINISTÉRIELLE

UNE PROGRESSION CONSTANTE DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ACCOMPAGNÉS OU NON

Depuis 2019, le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis à l'école a nettement progressé, passant de 361 200 à près de 385 000 en 2020.

+ 7%

d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2020

Cette augmentation continue a transformé l'organisation même de l'école et le service public de l'École inclusive s'est doté d'indicateurs qui permettent d'en mesurer les avancées.

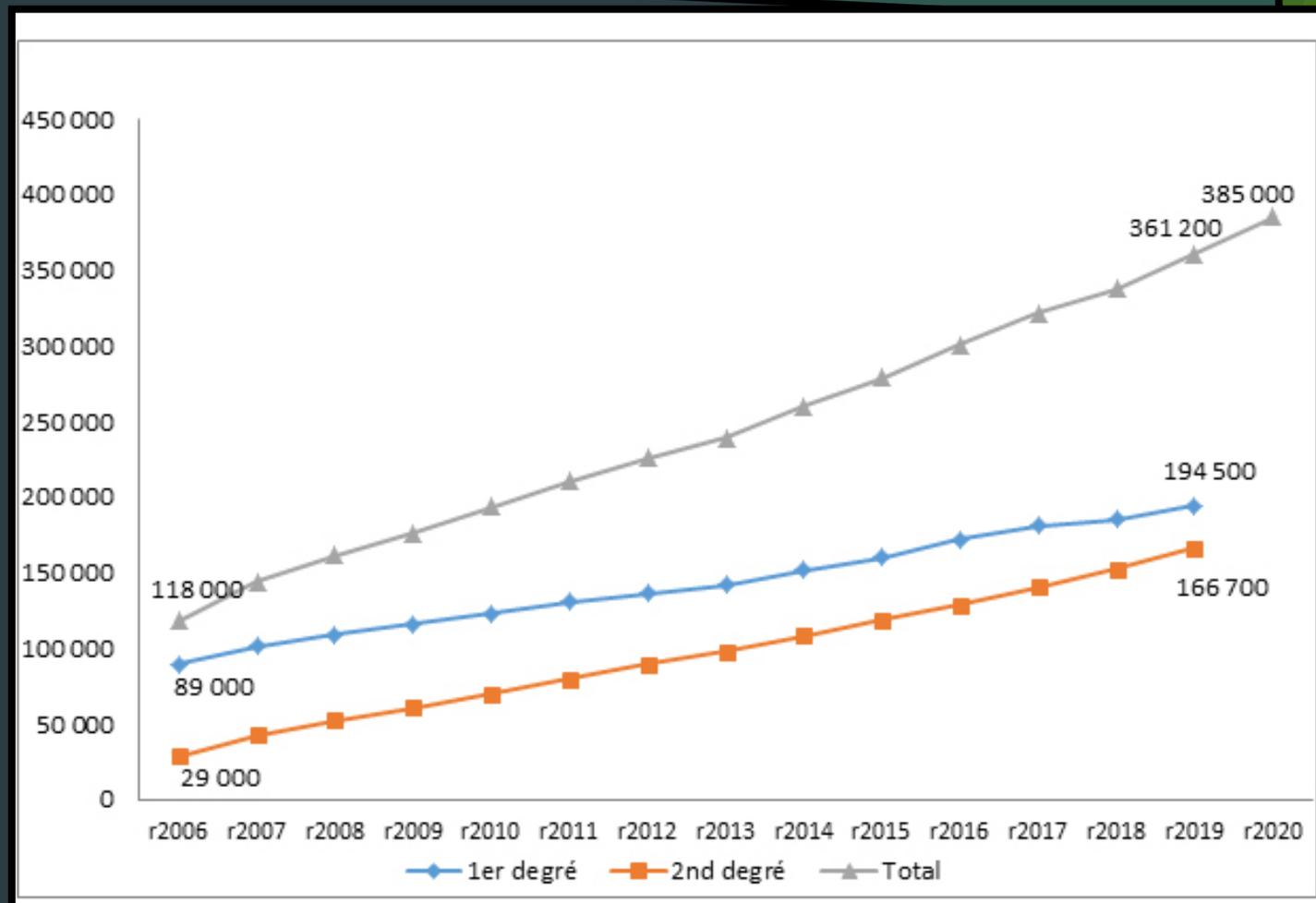
Une évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

ÉCOLE INCLUSIVE : COMMUNICATION MINISTÉRIELLE

Evolution des effectifs en milieu ordinaire :

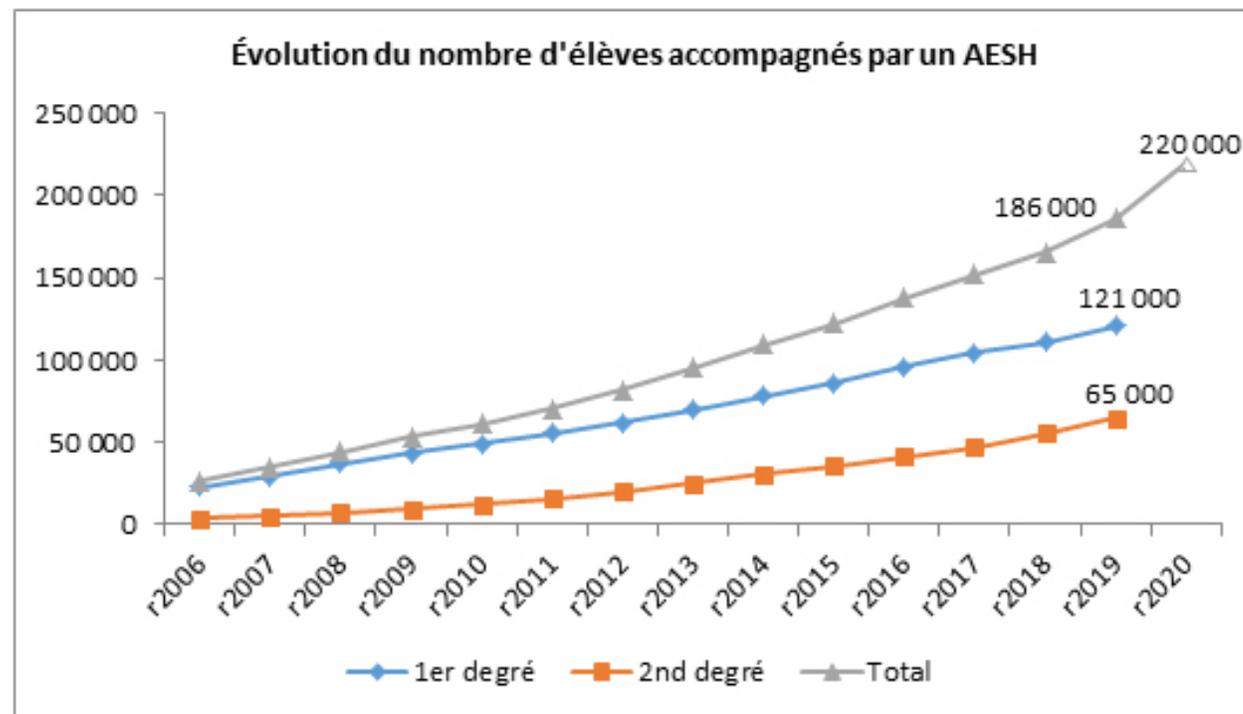


ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

ÉCOLE INCLUSIVE : COMMUNICATION MINISTÉRIELLE

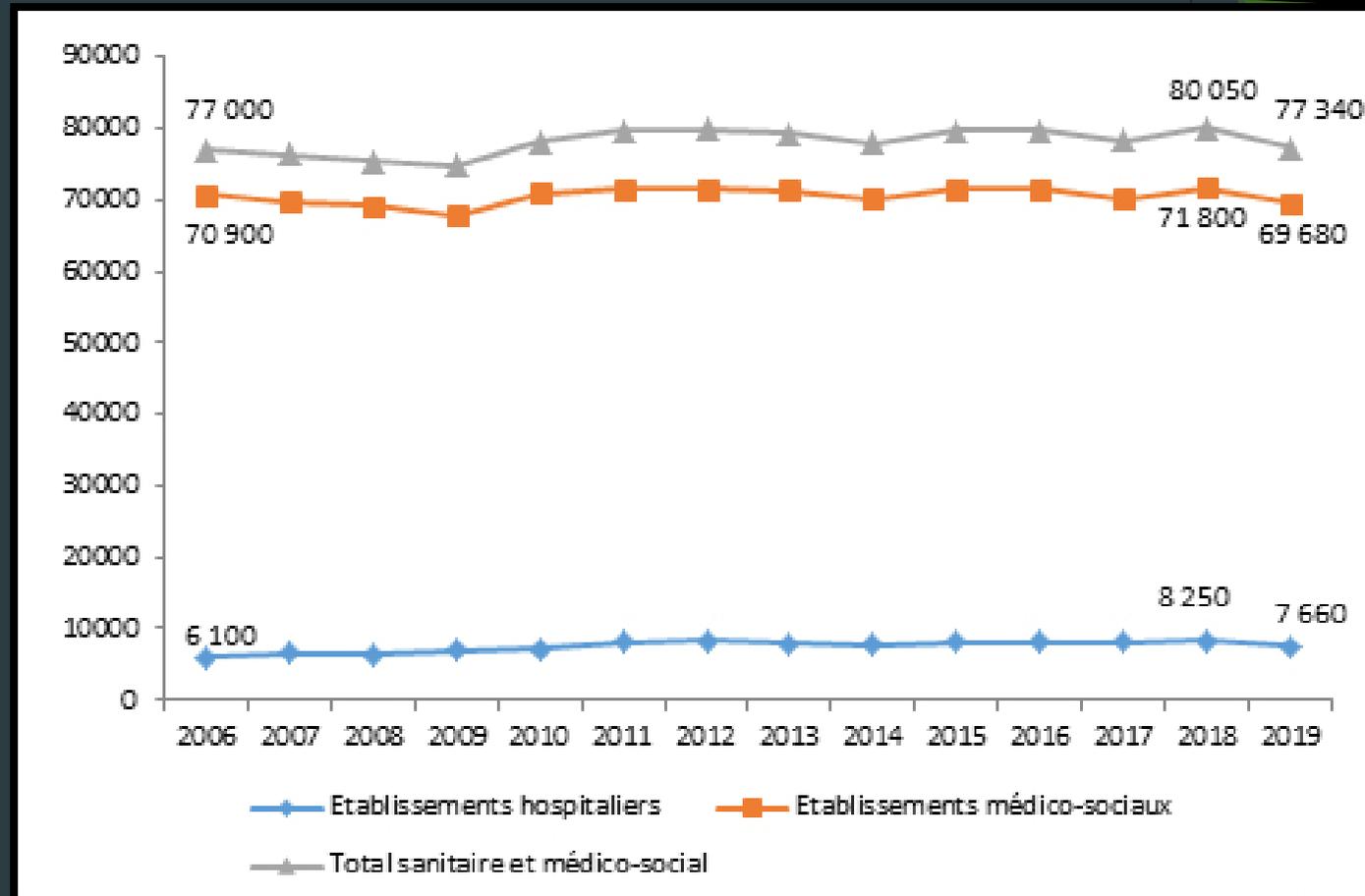
Une forte croissance du nombre d'élèves accompagnés

220 000 élèves sont accompagnés par une aide humaine à la rentrée 2020, soit une augmentation de 18% en un an.



ÉCOLE INCLUSIVE : COMMUNICATION MINISTÉRIELLE

Evolution des effectifs en établissements sociaux et médicaux sociaux : le gouvernement se réjouit d'un « début d'inflexion ».



AESH : ETAT DES LIEUX

En 2020, on dénombre 100 000 AESH sur l'ensemble de la France.

84% des AESH exercent sous contrat CDD de 3 ans.

Moins de 1% exerce à temps plein.

Moyenne nationale de la quotité des contrats: 72%.



AESH : ETAT DES LIEUX

DANS LES PYRÉNÉES—ATLANTIQUES

EFFECTIFS

995 AESH exerçaient dans le département au 5 novembre 2020.

165 AESH sont en CDI (soit 16% à peine de l'effectif total).



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

AESH : ETAT DES LIEUX

QUOTITÉS

59 AESH exercent sur des quotités de 50% (6% de l'effectif total)

765 AESH exercent à 60% (soit 76% de l'effectif total).

9 AESH exercent à temps plein (soit 1% environ de l'effectif total).



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

AESH : ETAT DES LIEUX

GESTION DES PERSONNELS

La moitié des AESH dépendent directement de la DSDEN 64 : tous les CDI et les CDD embauché.es dans le cadre de l'enveloppe budgétaire dévolue aux personnels

L'autre moitié des AESH dépendent du lycée Montesquieu (CDD embauché.es dans le cadre de l'enveloppe budgétaire dévolue aux frais de fonctionnement).

Un seul interlocuteur : Service Ecole Inclusive
gestion-administrative.aesh64@ac-bordeaux.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

AESH : ETAT DES LIEUX

TEMPS DE TRAVAIL

84% des AESH exercent sur un temps de travail hebdomadaire inférieur à la durée du temps scolaire (23h30 hebdomadaire contre 24h pour une semaine scolaire dans le 1er degré).

MODALITÉS D'EXERCICE DES MISSIONS D'AESH

A la rentrée 2020, environ 56% des AESH exercent comme AESH mutualisé.es.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

AESH : ETAT DES LIEUX

ET POURTANT LE MINISTÈRE COMMUNIQUE

Des accompagnants mieux formés, mieux recrutés et mieux intégrés

Dans chacune des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), **un service est désormais dédié à la gestion de l'accompagnement des élèves. L'un des objectifs est aussi d'améliorer le recrutement des AESH**, de mieux les former, les accompagner et les intégrer pleinement dans la communauté éducative.

Membre de la communauté éducative, l'AESH est ainsi accueilli lors de son affectation par le directeur d'école ou le chef d'établissement. Il participe, sous l'autorité de l'enseignant, à l'entretien avec les familles pour lui permettre d'avoir connaissance des besoins de l'élève en lien avec ses missions. L'AESH assure ensuite la mise en œuvre des adaptations et des aménagements en fonction des stratégies de l'enseignant.

Les AESH bénéficient désormais d'un vrai statut pérenne et reconnu : contrat à durée déterminée (CDD) de 3 ans minimum renouvelable une fois, puis contrat à durée indéterminée (CDI). **À la rentrée 2019, 83,68 % des accompagnants bénéficient d'un contrat de 3 ans.**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

AESH : ETAT DES LIEUX

« Des accompagnants mieux formés, mieux recrutés et mieux intégrés ».

« Les AESH bénéficient désormais d'un vrai statut pérenne et reconnu : contrat à durée déterminée (CDD) de 3 ans minimum renouvelable une fois, puis contrat à durée indéterminée (CDI) ».



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

FORMATION INITIALE : ETAT DES LIEUX

Master 1 MEEF : 4 heures consacrées à l'Ecole Inclusive

Enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive : concepts et cadre international.

repères historiques, institutionnels, sociaux et médicaux liés à l'émergence de la notion d'élève à besoins éducatifs particuliers.

Analyse de réponses institutionnelles concrètes à des situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers (ressources EDUSCOL notamment ; PAI – PPRE – PAP – PPS)

FORMATION INITIALE : ETAT DES LIEUX

Master 2 MEEF : 15 heures consacrées à l'Ecole Inclusive

Education inclusive : handicaps et besoins éducatifs particuliers.

Le rôle de la coéducation dans le parcours des élèves: Identifier et comprendre la place des parents au sein de l'institution scolaire.

Climat scolaire : harcèlement, violence et situations difficiles à l'école.

Les réseaux d'éducation prioritaire en faveur de la persévérance scolaire



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

FORMATION AESH : ETAT DES LIEUX

60 HEURES LORS DE LA 1^{ÈRE} ANNÉE D'EXERCICE

Adaptation à l'emploi

Présentation du système scolaire français

Droit et devoir de l'AESH

Présentation des différents types de handicap



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

FORMATION AESH : ETAT DES LIEUX

Depuis 2021, création de 11 AESH référents dans les Pyrénées Atlantiques.

Accompagner les AESH nouvellement recrutés :

- accompagner la prise de fonction des AESH au sein des PIAL

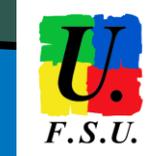
Assurer un appui méthodologique :

- accompagner la construction des postures et des gestes professionnels des AESH nouvellement recrutés

Contribuer aux actions de formation suivies par les accompagnants d'élèves en situation de handicap

- participer à la formation d'adaptation à l'emploi des AESH et à la formation continue des personnels.

FORMATION AESH : ETAT DES LIEUX



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Circulaire de rentrée Ecole Inclusive 2019 et circulaire Cadre de Gestion des AESH évoquent des formations continues pour les AESH :

- Formation conjointe enseignant·e/AESH.
- Modules de formation spécifique à l'accompagnement des élèves en situation de handicap prévus par les plans académiques et départementaux de formation?

FORMATION SPÉCIALISÉE : ETAT DES LIEUX

1983

CAPSAIS (certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires).

750 heures de formation réparties sur 3 ans.

2004

CAPA-SH (Certificat d' Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap)

ou 2 CA-SH (Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap)

450 heures de formation réparties sur deux ans



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

FORMATION SPÉCIALISÉE : ETAT DES LIEUX

CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive)

2017

300 heures de formation

+ 100 heures de stage MIN dans les 5 ans suivant la certification...



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

144H

TRONC COMMUN (1^{er} et 2d degrés)Enjeux éthiques
et sociétaux 18hCadre législatif et
réglementaire 18hConnaissance des
partenaires 18hRelations avec
les familles 18hBEP et réponses
pédagogiques
48hPersonne
ressource 24h**2 modules d'approfondissement**

104H

52+52

Grande
difficulté
mathématiqueGrande
difficulté
lecture-
écritureGrande
difficulté
d'adaptation à
l'écoleTroubles
psychiquesTroubles
spécifiques du
langage et des
apprentissagesTroubles
des
fonctions
cognitivesTroubles
auditifs 1Troubles
visuels 1Troubles
du spectre
autistique
1Troubles
moteurs
1Troubles
auditifs 2Troubles
visuels 2Troubles du
spectre
autistique 2Troubles
moteurs 2**1 module de professionnalisation dans l'emploi**

52H

Enseigner en
milieu carcéral ou
en centre éducatif
ferméEnseigner en
SEGPA ou EREATravailler en
RASED
- aide à dominante
pédagogique
- aide à dominante
relationnelleCoordonner une
ULIS

Enseigner en UE

*Exercer comme
enseignant référent
de scolarisation ou
secrétaire de CDOEA*

CERTIFICATION (MAXI 3 H)

100H



Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale.

Module accessible en 2^{ème}
spécialisation, soit après une
expérience de 2 ans
minimum dans un autre
emploi spécialisé.

FORMATION PEAU DE CHAGRIN

Pour palier la réduction inexorable des volumes et des contenus de formations, la plateforme Cap Ecole Inclusive propose « *des ressources pédagogiques simples, immédiatement utilisables en classe, afin de disposer de points d'appui, de références et de conseils utiles pour la scolarisation de tous les élèves* ».



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

 Actuellement, bénéficiez de la livraison à 1 € pour profiter de nos ressources !

E INCLUSIVE

Observer

Aménager et adapter

S'informer

Trouver



Adapter l'environnement pour un élève avec des troubles des fonctions auditives

 [Télécharger](#)

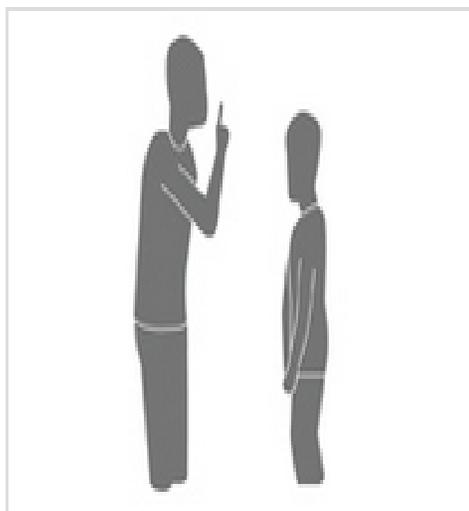
NIVEAU : 1er degré 2nd degré

TYPES DE BESOINS : [Structuration de l'espace](#)

[Repenser la communication avec l'élève](#)



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Utiliser la punition/sanction comme un outil, en tenant compte des besoins spécifiques de chacun

↓ [Télécharger](#)

NIVEAU : 1er degré 2nd degré

TYPES DE BESOINS : [Réflexion collective en équipe](#)

[Sélectionner des fiches d'adaptation](#)

Travailler avec les AESH

NIVEAU : 1er degré 2nd degré

TYPES DE BESOINS : [Réflexion collective en équipe](#)

[↓ Télécharger](#)

Description

Le travail en équipe est une condition essentielle pour favoriser l'accueil et la scolarisation des élèves. Une harmonisation est nécessaire au sein de l'école ou de l'établissement avec tous les partenaires éducatifs, dont les AESH.